

# Rapport Préparatoire aux Orientations Budgétaires 2020

## Note de Synthèse – 11 Juin 2020



### **Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :**

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et participe à l'information des élus en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant des discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

**Ayant une dimension démocratique** puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

**Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres**, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

**Reflet de la responsabilité collective** à l'égard des concitoyens, les orientations budgétaires pour l'année 2020 s'inscrivent dans le programme sur la base duquel la majorité municipale s'appuie et s'engage pour répondre aux besoins de la ville, tel qu'elle l'a décliné dans son projet pour le nouveau mandat 2020-2026 :

- **Continuer à maintenir des finances saines tout en poursuivant les investissements sans grever le portemonnaie des mureois ;**
- **Poursuivre le changement physique de La Mure ;**
- **Défendre et renforcer le service public pour notre ville et notre territoire ;**
- **Animer, embellir et inscrire notre ville dans une dynamique de territoire.**

**Un programme qui se veut réaliste, réalisable et surtout ambitieux pour notre ville et notre territoire, en tenant compte du quotidien des habitants.**

Le débat doit ainsi permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les administrés, à travers des choix budgétaires équilibrés, pour la **réalisation de nouveaux investissements**, le **démarrage ou la programmation** d'un certain nombre de projets, **les réflexions qui s'imposent** afin de maintenir un cap... tout en gardant une vision globale sur les aménagements de la ville et les bonnes décisions à prendre, que ce soit à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

En prenant en compte un contexte économique national ;  
en s'adaptant aux nouvelles dotations des collectivités et aux mesures de la Loi des Finances ;  
en arbitrant des investissements majeurs en fonction de l'évolution des taux d'aides financières publiques sollicitées ;  
en connaissant la situation financière précise de la commune et ses capacités d'investissement ;  
en émettant des choix dans le fonctionnement de la collectivité ;

→ **il s'agit de se poser les bonnes questions pour savoir ce que l'on souhaite réellement faire de La Mure sur les décennies qui viennent.**

Avec les échéances du mois de mars 2020, la municipalité sortante a fait le choix de ne pas présenter les Orientations Budgétaires 2020 ni de voter les Budgets Primitifs avant les élections du mois de mars 2020 afin de permettre à l'équipe nouvellement élue de mettre en œuvre son projet et de l'inscrire dès cette année dans des lignes budgétaires de fonctionnement et d'investissement.

Aussi, étant donnée la crise sanitaire sans précédent du Covid-19 et la période de confinement imposée du 17 mars au 10 mai, la tenue des Conseils municipaux s'est vue interdite sur la totalité de la période et les séances d'installation des maires et des nouveaux élus n'ont pu avoir lieu qu'à partir du 23 mai 2020.

Fort de ces explications les séances des Conseils municipaux pour le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote des Budgets Primitifs ont été exceptionnellement programmés à La Mure sur le mois de juin 2020.

## I - Un Contexte Général – L'environnement macro-économique

### ❖ 2019 – Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'année 2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record, avec un indice d'incertitude sur la politique économique au plus haut, rappelant ainsi que la politique est un facteur à ne pas négliger dans l'évolution de la conjoncture et des marchés.

Ces incertitudes politiques et géopolitiques ont été nombreuses, elles ont entraîné au tournant de l'été 2019, une nette révision baissière des prévisions de croissance, avec par exemple la mise en place de taxes sur les importations qui ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial, passant de 3.7% en 2018 à 3% en 2019.

Tout au long de l'année 2019, les indicateurs ont signalé une décélération globale et synchronisée. L'année s'est toutefois clôturée sur une amélioration et des perspectives plus favorables pour le commerce mondial.

2019 aura vu les principales banques centrales opérer ainsi un virage à 180° au cours de l'été. Face au ralentissement de la croissance, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales se sont montrées résolument accommodantes.

### ❖ En Zone Euro :

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la croissance a ralenti aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres avec une stagnation sur le dernier trimestre.

Les dernières informations disponibles ont confirmé en effet une stabilité de l'activité avec une production industrielle qui s'est améliorée dans les 4 principaux pays en novembre.

La croissance du PIB aurait alors dû rester faible sur le 1<sup>er</sup> semestre de 2020 et une reprise progressive aurait pu se matérialiser au cours du 2<sup>nd</sup> semestre en l'absence de choc extérieur !!

Les risques sur la croissance restaient orientés à la baisse mais une récession devait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Après avoir ralenti de 1.9% en 2018 à 1.2% en 2019, la croissance du PIB en zone euro aurait dû atteindre 0.8% en 2020.

**→ Tout cela était estimé sans envisager le choc sur l'ensemble de l'économie mondiale dû à la crise du Covid-19 à l'échelle planétaire qui a mis à mal toutes les prévisions !!**

## ❖ En France :

Toujours sur 2019, la croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance ont mis en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

Depuis le 2<sup>nd</sup> semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable autour de 1.3% qui aurait dû s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

→ **Là encore, s'était sans compter sur la crise sanitaire mondiale qui a ébranlé tous les curseurs et transformé toutes les prévisions depuis le mois de mars 2020, et qui prévoit une récession historique pour l'économie française, gravement touchée par le Covid-19.**

Malgré cette situation économique exceptionnelle, des mesures engagées se rapportant à la loi de finances initiale pour 2020 s'appliquent aux collectivités locales et notamment sa mesure phare : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, qui doit s'inscrire pour cette année dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

→ **Une question est légitime : qu'en sera-t-il sur les années suivantes pour les dotations aux collectivités étant donné les dépenses considérables engagées par l'Etat pour le soutien aux entreprises et à l'emploi dans la crise du Covid-19 ?**

## ❖ En Matheysine :

En tant que ville centre de la Communauté de Communes de la Matheysine (C.C.M) et chef-lieu du canton Matheysine-Trièves, la ville de La Mure détient une large majorité de l'activité économique et du tissu associatif du territoire.

De même, La Mure accueille de nombreux services publics fréquentés par toute la population matheysine, ainsi que des équipements structurants de qualité dont elle assume toute seule le fonctionnement et l'entretien.

La Mure joue pleinement son rôle et **assume les charges de centralité** qui lui incombent.

Il est à noter que le Département de l'Isère reconnaît les lourdes charges financières de La Mure en tant que chef-lieu de canton et lui attribue, pour ses programmes d'investissement, des taux de subventions augmentés et alignés sur les taux de la Communauté de Communes.

La composition du Conseil Communautaire sera modifiée en 2020 suite aux élections municipales. Tous les conseils municipaux n'ont pas été élus le 15 mars 2020, 3 communes du territoire nécessitent un second tour ; à l'issue un nouvel exécutif de la C.C.M pourra être constitué (conseil communautaire du 15 juillet 2020).

- Pour 2020, il faut rappeler que les locaux du C.C.A.S. de La Mure ont été retenus en vue d'une labellisation « **Espace France Service** » en faveur de tout le territoire Matheysine. Cet espace accueillera de nombreux services publics et le personnel communal du C.C.A.S a d'ores-et-déjà participé à des journées de formation pour répondre aux critères de cette labellisation. (voir détails au chapitre IV-1 – budget annexe du C.C.A.S).

- Concernant le projet de **redémarrage du Petit Train touristique**, la crise sanitaire du Covid-19 a entraîné un arrêt temporaire sur certains chantiers et par conséquent un retard sur le calendrier fixé initialement.

Les chantiers ont néanmoins continué à avancer sur l'ensemble de la ligne et le programme est assuré par le Département de l'Isère qui suit de très près ce projet considéré comme un outil touristique essentiel pour le sud-Isère.

Avec le retard pris sur la période de confinement entre mars et mai 2020, le redémarrage ne pourra malheureusement pas être effectif au cours de l'été 2020 : → l'ouverture est fixée en avril 2021.

## II – LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL POUR ETABLIR LE BUDGET 2020

### **II – 1 – Situation des Finances au terme du Budget 2019**

Le Compte Administratif (CA) 2019 étant connu et ayant été présenté, par chapitre, en Fonctionnement et en Investissement, l'élaboration du Budget Primitif 2020 doit s'appuyer en partie sur les chiffres de l'année précédente, en prenant en compte :

- les recettes des produits de services et de gestion courante estimées pour 2020,
- les charges de fonctionnement, en particulier les charges de personnel (cf. II-2),
- les recettes fiscales pour fixer les taux des taxes communales de 2020 (cf. II-3),
- les résultats du CA obtenus suite aux investissements réalisés,
- la récupération du FCTVA,
- l'encours de la dette de la collectivité et les annuités d'emprunts pour le nouvel exercice (cf. II-4).

Rappel des chiffres – Compte Administratif 2019 :

Fonctionnement :	<b>Recettes :</b>	<b>6 733 852.23 €</b>
	<b>Dépenses :</b>	<b>6 294 868.99 €</b>
Investissement :	<b>Recettes :</b>	<b>3 844 086.72 €</b>
	<b>Dépenses :</b>	<b>3 636 002.73 €</b>

#### **Recettes de Fonctionnement (CA 2019)**

La prudence reste de mise dans l'estimation des recettes de fonctionnement

Le CA 2019 montre des recettes supplémentaires de 282 K€ (soit +4.38%) par rapport au budget prévisionnel qui s'explique par :

- des transferts de charges liés à des remboursements d'indemnités journalières,
- des recettes de produits de services plus importantes notamment pour les concessions du cimetière et la cantine scolaire,
- des dotations de solidarités rurales supérieures à l'estimé,
- la revalorisation de certains baux,
- des produits exceptionnels : il s'agit du reversement de la microcentrale et de la cession de biens appartenant à la commune.

#### **Dépenses de Fonctionnement (CA 2019)**

Une diminution de 114 000 € des dépenses de fonctionnement par rapport au budget prévisionnel qui s'explique ainsi :

- un budget de charges à caractère général extrêmement bien maîtrisé,
- des économies ont été réalisées sur les dépenses de personnel en ne remplaçant pas systématiquement les agents absents, la charge de travail a été repensée et répartie différemment entre les autres agents, des nouvelles embauches suite à des départs en retraites avec des conditions et coûts différents qui ont fait baisser le réalisé du chapitre 12,
- au niveau des charges courantes, le réalisé est inférieur compte tenu de l'enveloppe attribuée au dispositif d'aide à l'installation de commerçants et artisans, non totalement consommée.

Les services de la ville sont sensibilisés et restent très rigoureux sur le suivi des dépenses de fonctionnement.

Le Compte Administratif 2019 **fait état d'un résultat positif** (+ 438 983.24 €).

**Concernant l'Investissement**, la ville disposait en 2019 des fonds propres qui lui ont permis d'investir de manière importante sans avoir recours à l'emprunt.

→ Avec un taux de réalisation de 98.24%, l'ensemble des investissements prévus au budget primitif ont pu se concrétiser sur l'exercice.

## Ont été réalisés entre autres :

- Aménagement du parvis de la Halle des Sports Fabrice Marchiol
- Fin des travaux de la Halle des Sports
- Création du parking montée de la Citadelle
- Poursuite et finalisation de l'aménagement de la rue du Breuil
- Réfection de la toiture du stand de tir
- Travaux pour cheminement piéton, accès Gorgy Timing
- Changement des barrières des Capucins
- Travaux d'accessibilité PMR
- Travaux sur les voiries communales
- Travaux « plan trottoirs » (av. des Plantations, Av Gal de Gaulle, Grande Rue)
- Fibre optique communale (video-protection)
- Fibre optique (fonds de concours Département de l'Isère)

Les recettes d'investissements 2019 n'ont pas été totalement encaissées.

→ La somme de 153 357 € est inscrite en RAR au titre des subventions (recettes d'investissement)

\*\*\*\*\*

En **s'appuyant sur les résultats du CA 2019** et en prenant en compte les éléments budgétaires 2020 (subventions attendues, masse salariale, taux communaux d'imposition, dotations de l'Etat, annuités d'emprunts, crise Covid-19...) pour la préparation du Budget Primitif :

→ les sections « **Fonctionnement** » et « **Investissement** » du **Budget 2020** en cours d'élaboration sont estimées comme suit :

- Fonctionnement : **6 653 K€**
- Investissement : **2 217 K€**

*Comme souhaité par le gouvernement sur la Loi de Programmation des Finances Publiques :*

→ *La collectivité doit participer à l'effort demandé de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.*

→ *Cela doit donc passer par une **maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement.***

*A noter que dans cette situation exceptionnelle de crise sanitaire et qu'au vu des priorités qui ont dû s'instaurer de manière urgente et inattendue, ces directives imposées (en temps normal) par le gouvernement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités ne seront probablement pas effectives pour l'année 2020 !*

*Néanmoins, la ville de La Mure veillera à maîtriser au maximum ses dépenses de fonctionnement, décision largement anticipée depuis plusieurs années.*

*Il s'agira de continuer sur cette lancée, avec toujours plus de rigueur sur la section de fonctionnement et une veille accentuée sur l'évolution des dépenses.*

## **La crise sanitaire du Covid-19 : des aménagements budgétaires nécessaires !**

Le budget communal 2020 de la ville de La Mure devra prendre en compte les mesures exceptionnelles prises par la municipalité pour faire face à la crise sanitaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au total, c'est une somme de **100 K€ (82 K€ en fonctionnement et 18 K€ en investissement)** qui devra être inscrite au budget 2020 pour les dépenses exceptionnelles liées à la crise du Covid-19.

→ **Une évolution des recettes de fonctionnement due à la crise sanitaire : ↘ - 41.5 K€**

(Fermeture de l'Ecole de Musique, de la halte-garderie, des services périscolaires, du marché...)

- Baisse des recettes à l'Ecole de Musique	- 7 500 €
- Baisse des recettes Halte-garderie	- 9 000 €
- Baisse des redevances scolaires	- 20 000 €
- Baisse des droits de place du marché	- 5000 € (gratuité 1 <sup>er</sup> semestre 2020)

→ **Une évolution des dépenses de fonctionnement due à la crise sanitaire : ↗ + 54 K€**

- Dépenses imprévues Covid-19	+ 82 000 €
- Baisse du marché « cantine scolaire »	- 17 000 € (fermeture des écoles)
- Baisse des indemnités d'élus	- 11 500 €

Un certain nombre de dépenses supplémentaires doivent être inscrites dans le cadre de la crise sanitaire (aménagement particuliers dans les équipements communaux, acquisition de matériel, masques de protection, intervention d'une société de sécurité durant le confinement, distributeurs de gel hydro-alcoolique pour les commerçants et artisans murois...)

Les élus ont proposé, en terme de solidarité, de diminuer leurs indemnités de 25% sur une période de 4 mois.

## II – 2 – La masse salariale à la ville de La Mure

Une maîtrise des effectifs et de la masse salariale :

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

→ Il est essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette dépense afin de respecter les objectifs fixés pour la gestion du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite dans la ligne budgétaire correspondante.

En termes d'effectifs d'employés communaux, ceux-ci demeurent en-dessous des moyennes pour les villes d'une même strate avec lesquelles La Mure peut être comparée.

La ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, de nouvelles compétences, de nouveaux équipements, etc...

Evolution des effectifs en 4 ans :

- en 2015 : 100 agents représentant **78.23** équivalents temps plein
- en 2019 : 92 agents représentant **73.29** équivalents temps plein

### Tableau des effectifs en 2019

	SITUATION		CATEGORIES		
	Nombre	Equivalent Temps plein	A	B	C
Administration Générale	12	11.86	1	3	8
Action Sociale, Petite enfance, services scolaires	22	14.72	1	2	19
Culture et Animation	19	11.73	0	12	7
Sécurité	3	2.75	0	0	3
Services Techniques + Hygiène & Propreté	34	30.77	1	0	33
Sport et Jeunesse	2	1.46	0	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>92</b>	<b>73.29</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>71</b>
%	100%		3.30%	19.50%	77.20%

- Les charges de personnel en 2019 : **2 764 415.96 €**
- Prévisions pour charges de personnel en 2020 : **2 875 000.00 € (estimation haute)**

## II – 3 – La Fiscalité communale

La municipalité s'attache depuis plusieurs années à assainir ses finances en désendettant la commune tout en faisant en sorte de maintenir les taux d'imposition :

→ Cette volonté tend tout d'abord à rapprocher les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate (communes de 3500 à 5000 habitants) proposant des services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCM et pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu du canton.

### **Pour information :**

Taux moyens des taxes communales au **niveau départemental et national en 2019** (dernières moyennes connues)

	<i>Moyenne départementale</i>	<i>Moyenne nationale</i>
Taxe d'Habitation :	21.34%	24.56 %
Taxe Foncière (bâti) :	28.38%	21.59 %
Taxe Foncière (non bâti) :	61.11%	49.72 %

Sur ces dernières années, **les taux murois** n'ont pas évolué avec néanmoins une baisse de 0.5 points du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti en 2016.

	<b>2015</b>	<b>2016 / 2017 / 2018 / 2019</b>	<b>Proposition 2020</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	9.00 %	9.00 %	<b>9.00 %</b>
<b>Taxe Foncière sur le Bâti</b>	29.50 %	29.00 %	<b>29.00 %</b>
<b>Taxe Foncière sur le Non-Bâti</b>	50.00 %	50.00 %	<b>50.00 %</b>

→ Pour 2020, il est proposé **de ne pas toucher à la fiscalité des murois** et de maintenir les taxes communales (Foncières et Habitation) aux mêmes taux que l'année précédente.

Ce choix a pour mérite de montrer que la commune peut engager des projets et réaliser d'importants chantiers, faire fonctionner ses équipements à destination de tout un territoire, animer la ville,... **sans grever le porte-monnaie de ses administrés** par une pression fiscale accrue.

La municipalité tient à rappeler qu'elle ne souhaite en aucun cas « taxer » d'une manière supplémentaire les muroises et murois pour réaliser le projet de mandature décidé pour la ville.

Au contraire, dans son programme pour le nouveau mandat 2020-2026, **la municipalité a pour ambition de diminuer le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur le Bâti.**

Pour information :

→ montant de la recette **2019** dans le chapitre de fonctionnement « Impôts et Taxes » = **3 691 K€**

→ d'après l'estimation, en restant sur des taux identiques : recette **2020** « Impôts et Taxes » = **3 715 K€**

(montant estimatif à prendre en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2020 de la commune sans tenir compte d'une évolution des bases encore inconnues).

## II – 4 – La Dette de la collectivité

Compte tenu des dernières renégociations d'emprunts, la totalité de la dette communale s'est vue ainsi sécurisée avec exclusivement des taux fixes.

**Ce taux d'endettement est gage d'une saine gestion de l'argent public mais aussi d'une certaine solidité financière.**

Les deux derniers emprunts ont été souscrits début 2016 pour un montant total de 2.5 millions d'euros sur 20 ans à taux fixes. Ces 2.5 M€ ont permis de laisser à la ville une capacité de financement pour réaliser d'autres investissements dans diverses thématiques de la vie communale.

Avec ces derniers emprunts, le **montant de l'annuité par habitant** reste très inférieur à la moyenne nationale pour les villes d'une même strate (3500 à 5000 habitants) ; idem pour l'**encours de la dette par habitant** qui tombe en 2020 en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate.

#### Montant de l'annuité par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2018 : **100.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Annuité par habitant muros en 2018 : 86.74 € / hab

Annuité par habitant muros en 2019 : 85.42 € / hab

**Annuité par habitant muros en 2020 : 86.78 € / hab**

#### Encours total de la dette par habitant :

Moyenne nationale de la strate en 2018 : **762.00 € / hab (dernière valeur publiée)**

Encours de la dette par habitant muros en 2018 : 846.31 € / hab

Encours de la dette par habitant muros en 2019 : 779.66 € / hab

**Encours de la dette par habitant muros en 2020 : 714.83 € / hab**

#### Evolution de la dette depuis 2012, et perspective 2021:

	Encours de la dette capital	Total des annuités (capital + intérêts)	Annuités par habitant	Encours de la dette par habitant
<b>2012</b>	3 378 625 €	410 953 €	79.03 €	649.74 €
<b>2013</b>	3 276 714 €	340 197 €	65.42 €	630.14 €
<b>2014</b>	3 061 571 €	343 934 €	66.14 €	588.76 €
<b>2015</b>	2 835 941 €	347 857 €	66.90 €	545.37 €
<b>2016 (emprunt 2.5 M€)</b>	5 099 313 €	445 466 €	85.67 €	980.64 €
<b>2017</b>	4 777 584 €	483 500 €	92.98 €	918.77 €
<b>2018</b>	4 400 803 €	451 045 €	86.74 €	846.31 €
<b>2019</b>	4 044 116 €	443 072 €	85.42 €	779.66 €
<b>2020</b>	<b>3 686 374 €</b>	<b>447 517 €</b>	<b>86.78 €</b>	<b>714.83 €</b>
<b>2021</b>	3 316 064 €	451 523 €	87.56 €	643.02 €

- En 2020, l'encours de la dette par habitant est en dessous de la moyenne nationale pour les villes de même strate.

- En 2021, l'encours de la dette par habitant sera au niveau de celui de 2012.

## II – 5 – Les Dotations

### → Apprendre à gérer avec une baisse des dotations de l'Etat !

La capacité à investir dépend des recettes qui alimentent le budget communal.

La baisse des dotations de l'Etat est flagrante depuis ces dernières années, elle témoigne d'un **désengagement financier de l'Etat**.

Evolution de la **Dotation Globale de Fonctionnement** - DGF (article 7411) depuis 2012 :

2012	934 926 €
2013	926 285 €
2014	873 501 €
2015	748 909 €
2016	618 928 €
2017	552 023 €
2018	542 472 €
2019	534 917 €

Estimation de la **DGF pour 2020 : 529 001 € \***

S'ajoutent à cette dernière la « dotation solidarité rurale » (462 790 €) et la « dotation nationale de péréquation » (82 286 €), soit un total de **1 074 077 €**

\* Pour la ville de La Mure, la DGF a perdu près de 400 000 € par rapport à 2012.



Le budget communal doit être construit en tenant compte de la diminution importante de cette recette ; il faut d'autant plus rappeler que le **désengagement de l'Etat est aussi physique** en transférant aux collectivités des missions supplémentaires sans aucune contrepartie financière et qui nécessitent pourtant une mobilisation et une disponibilité du personnel afin de répondre à une qualité de service rendu : passeports, cartes nationales d'identités, PACS, renseignements CAF, aides aux personnes dans le cadre de la fracture numérique, etc...

→ Concernant l'attribution de compensation versée à la commune par la Communauté de Communes de la Matheysine :

Pour 2020, elle ne devrait pas évoluer s'il n'y a pas de nouveaux transferts de charges :

- son montant est de **861 771€**

## **II – 6 – Evolution des Tarifications et Subventions**

- Pour l'année 2020, concernant la **tarification communale** sur les **produits de services** perçus en recettes de fonctionnement, **il n'est pas prévu de nouvelles modifications de tarifs** pour les diverses prestations et services concernés.
- De même, pour les enveloppes des **subventions de fonctionnement** attribuées aux **associations** (sportives et culturelles) : les montants de 2019 **sont reconduits pour le Budget primitif 2020**.
- Les dotations communales aux budgets rattachés ou autonomes sont :
  - **C.C.A.S : 90 000 €** (inchangé)
  - **Pôle d'Animation : 40 000 €** (baisse exceptionnelle de 25 000 € au vu de l'annulation d'une partie des festivités sur l'année – crise Covid-19)
  - **Caisse des Ecoles : 70 000 €** (augmentation de 5 000 € pour dépenses supplémentaires dans les groupes scolaires – crise Covid-19)

## **III – BUDGET - PROGRAMMATION EN 2020**

Les 15 dernières années ont vu la construction et la rénovation de **nombreux équipements structurants** sur la commune.

Parallèlement d'imposants chantiers se sont concrétisés pour **changer physiquement l'image de La Mure** :

Cette image de la ville passe aussi par une **dynamique d'animations**, de festivités, de manifestations régulières ou évènementielles que propose La Mure pour les habitants et les visiteurs, afin de s'exporter au-delà des frontières de son territoire et promouvoir la Matheysine à l'échelle nationale... voire internationale.

Il faut rappeler que la concrétisation des grands chantiers ne doit pas monopoliser les investissements vers ces seuls projets structurants.

→ En effet, comme s'y engage l'équipe municipale, **et tel que stipulé dans le projet de mandature**, il est prioritaire de garder constamment en vue « **la proximité et le quotidien des muros** » afin de répondre aux attentes des habitants qui vivent leur ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, ce sont des actions qui s'inscrivent tout au long de l'année dans le fonctionnement de la collectivité pour offrir aux administrés les services attendus : propreté urbaine, entretien des espaces publics, voies communales, sécurité, déneigement, éclairage public, maintenance des équipements, établissements scolaires, petite enfance, service jeunesse, missions auprès des aînés, sport, culture, solidarité, handicap, accessibilité, accueil, conseils, environnement...

Le budget en **dépenses d'investissement 2020** est estimé à **2 218 K€** :

→ **370 K€ de remboursement de capital d'emprunt**

→ **1 676 K€ en programme d'investissement**

soit **355 K€ de Restes A Réaliser (RAR)** et **1 321 K€ en opérations nouvelles**

Une **affectation du résultat de la section de fonctionnement 2019** exceptionnellement différente pour cette année :

→ Il est proposé de conforter la section de fonctionnement 2020 en n'affectant pas la totalité des 439 K€ du résultat 2019 sur la section d'investissement.

L'affectation est proposée comme suit :

→ **279 K€ sur la section de fonctionnement**

→ **160 K€ sur la section d'investissement**

### **Des opérations d'ordre qui évoluent de manière significative :**

Recettes fonctionnement / Dépenses d'investissement :

Opération d'ordre amortissements des subventions estimée à 171 K€ (contre 314 K€ en 2019)

Dépenses fonctionnement / Recettes d'investissement :

Opération d'ordre amortissements des investissements estimée à 910 K€ (contre 837 K€ en 2019)

### **Concernant la récupération du FC TVA sur la section d'investissement :**

→ Le FCTVA à inscrire en recettes d'investissement est estimé à 240 K€ en 2020.

## **III – 1 – Des investissements déjà engagés**

Les « **Restes à réaliser** » (RAR) représenteront **355 160 €** dans les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2020 dont 151 K€ sur les Plans Pluri-annuels.

On y trouvera entre autres les programmes suivants :

- Aménagement du Breuil

- Travaux complémentaire à la Halle des Sport

- Programme de ravalement des façades

- Enfouissements de réseaux ErDF

- Vidéo-protection et fibre optique communale

- Cheminement piéton Bd A.Vial / Bords de Jonche

- Etudes et relevés topographiques

- Développement numérique (projet ville connectée)

- Travaux de voiries

## **III – 2 – Les chantiers en 2020**

Sur le montant de **1 321 K€** qui pourra être inscrit en opérations d'investissement :

→ **197 K€** viendront abonder les lignes des **dépenses obligatoires ou récurrentes** :

- Taxe d'Aménagement Eau : 15 K€

- Fibre optique- fonds de concours CDI38 : 22 K€

- Etudes de projets et relevés topographiques : 15 K€

- Travaux contournement de la ville : 110 K€

- Fibre communale pour vidéo-protection : 25 K€

- Programme Plan Façades : 10 K€

→ **968 K€ en opération nouvelles :**

- Aménagements de l'entrée nord RN85 : 382 K€
- Aménagement entrée nord piste cyclable : 63 K€
- Travaux chemin des Araignées : 78 K€
- Achat minibus : 27 K€
- Travaux impasse du Senépi : 15 K€
- SIL – signalétique directionnelle et lotissements : 4 K€
- Réseau des eaux pluviales rue des Alpes : 100 K€
- Réfection centre aéré et Mab : 222 K€
- Aménagement Espace France Service : 28 K€
- Changement standard hôtel de ville : 30 K€
- Ligne exceptionnelle Covid-19 : 18 K€

Conformément au projet de mandature 2020-2026 de la nouvelle équipe municipale, une volonté forte est exprimée pour continuer à œuvrer de manière régulière et marquée sur un plan de réfection des voiries et des trottoirs :

→ Continuer à travailler sur **l'état des lieux des voiries** afin de proposer un plan de rénovation.

→ Poursuivre le « plan trottoirs ».

→ Etudier les projets pour la réfection de voies communales de la vieille ville, du boulevard Paul Décard, de l'avenue des Plantations ...

### **III – 3 – Les Plan Pluriannuels en 2020 (PPA)**

Instaurés depuis plusieurs années dans différents secteurs de la gestion municipale, ces plans pluriannuels **offrent une réelle souplesse d'utilisation** pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice.

La gestion en PPA est reconduite en 2020 pour la somme totale de **294 K€ dont 151 K€ de RAR.**

Des modifications pour 2020 sur les PPA :

→ 2 PPA ne seront pas alimentés, car pas de besoins exprimés dans ces thématiques sur l'année 2020 :

- Mise en conformité de l'Hôtel de Ville
- Modernisation du parc de véhicules

→ Réactivation du PPA « mise en sécurité de l'église Notre Dame » : 5 K€

→ De nombreux PPA ont été exceptionnellement diminués dans un dernier arbitrage pour faire face aux dépenses imprévues induites par la crise sanitaire du Covid-19 :

- Diminution de 56.5 K€ par rapport à l'enveloppe initialement prévue !

### III – 4 – Les Subventions sur les programmes d'investissement en 2020

OPERATIONS	BP 2020				
	Projets subventionnés				
	QUI	Perçu 2019	RAR 2020	Propositions BP 2020	Total BP 2020 RAR+ Propositions
Halle des sports	DETR		153 357,00 €		153 357,00 €
	CCM	80 000,00 €			
Parking montée de la citadelle	REGION	33 000,00 €			
Aire camping-cars	REGION	19 754,00 €			
Aménagement du parvis du lycée	REGION	109 200,00 €			
Aménagement extérieur halle des sports	CDI	19 847,00 €			
Rue des Côtes	CDI	8 081,00 €			
Réfection toiture stand de tir	CDI	9 179,00 €			
Changement des barrières place des Capucins	CDI	13 443,00 €			
amende de police	police	40 023,49 €			
mise en accessibilité hotel de ville	CDI	9 765,00 €			
cheminement piéton gorgy timing	CDI	6 216,00 €			
rénovation logements	CDI	1 596,00 €			
achat minibus	CAF	12 320,00 €		5 280,00 €	5 280,00 €
Aménagement de la rue du Breuil	CDI T	180 000,00 €			
	CDI D	180 000,00 €			
Travaux chemin des Araignées	CDI			24 790,00 €	24 790,00 €
Aménagement entrée Nord - RN 85	CDI T			115 318,00 €	115 318,00 €
Aménagement entrée Nord - Piste cyclable	CDI D			30 000,00 €	30 000,00 €
Réfection du centre aéré	CDI T			16 260,30 €	16 260,30 €
	CAF			100 192,00 €	100 192,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>722 424,49 €</b>	<b>153 357,00 €</b>	<b>291 840,30 €</b>	<b>445 197,30 €</b>

## IV – UN POINT SUR LES BUDGETS AUTONOMES ET ANNEXES

### IV – 1 – Budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le CCAS est un établissement public administratif, il dispose d'une personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique :

- Un budget propre
- Une capacité d'être employeur
- Une capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier
- Une capacité d'agir en justice
- Une capacité de souscrire ses propres engagements (conventions...)

**Le CCAS a pour objectif de renforcer son rôle d'animateur de prévention et de développement social dans la commune en partenariat avec les institutions publiques ou privées.**

Rappel du Compte Administratif 2019 du CCAS :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	96 646.72 €	35 532.00 €
Recettes	111 804.60 €	14 886.93 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>+ 15 157.88 €</b>	<b>- 20 645.07 €</b>

## Des faits marquants en 2019 :

- **Ouverture à l'année du foyer du Château de Beaumont**  
Cela a augmenté la demande de domiciliations auprès du C.C.A.S mais n'a pas impacté d'autres charges financières. (2019 : entre 40 et 45 personnes domiciliées au château)
- **Maintien de l'Hébergement hivernal d'urgence :**  
Suite à la réorganisation du temps de travail de la Police Municipale, l'accueil des SDF en dehors des horaires de travail est organisé conjointement par la Gendarmerie et les élus délégués.
- **Transport**
  - service mis en place en septembre 2018 et assuré par le « Taxi Murois » ;
  - proposition de divers centres d'intérêt : Belle Epoque, conférences UIAD, visites à l'hôpital, coiffeur, médecin...
  - après des modifications de jours et d'horaires, le service est arrêté en juin 2019, faute d'utilisateurs du service.
- **Changement de personnel :**
  - arrivée de Sylvie Normand en octobre au service périscolaire
  - Départ en retraite de la directrice Nicole Cravello, remplacée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par Isabelle Felix
  - Arrivée en janvier 2020 d'Eloise Strapazzon

## La ville a reconduit les aides suivantes pour 2019 :

- **Aide au maintien à domicile : Baisse de 17% du nombre de dossier instruits (baisse de 9% en termes valeurs)**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2019	62	21 717.08 €
2018	74	23 821.25 €

- **Dossiers T.E.O.M : pas de modifications notables**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2019	71	3 550 €
2018	72	3 600 €

- **Dossiers EAU : Augmentation de 27% du nombre de dossiers (+24% en valeurs)**

ANNEE	NOMBRE DOSSIERS	MONTANT
2019	70	2 341 €
2018	55	1 890 €

## PRIORITES POUR L'ANNEE 2020

### 1. Nouvelles réflexions

- **Réflexion sur l'aide au Permis de Conduire**

La situation est difficile, notamment pour les jeunes et pour certaines populations, d'accéder à l'obtention du permis de conduire. Le coût est devenu le « nerf de la guerre » pour beaucoup.

L'équipe municipale a décidé de trouver des solutions pour aider ces populations. Le travail de 2020 du CCAS et surtout de sa commission « Lien social et Handicap » est de construire ce projet, en se posant les bonnes questions :

A qui cette aide doit-elle s'adresser ? Quelle somme attribuer ? Une somme fixe ou un pourcentage du coût du permis ? Que pouvons-nous demander en échange ? En contrepartie, les aidés doivent-ils faire un stage dans une association ? Doivent-ils travailler pour la collectivité ?

Le but de l'année 2020 sera d'apporter les réponses les plus adéquates en fonction des besoins des populations concernées par cette aide et de réfléchir sur le financement apporté par CCAS.

### ➤ **Poursuite de la réflexion sur l'ancienne gendarmerie**

Il existe plusieurs associations caritatives à la Mure, elles sont dispersées spatialement dans la ville, elles sont hébergées soit par la Municipalité, soit dans le privé. Ces associations peuvent avoir des besoins communs, elles ont souvent le même objectif, aider des populations dans le besoin, avant tout dans le domaine alimentaire, mais aussi dans l'habillement.

La municipalité possède un grand bâtiment qui doit être remis en état, dans un futur proche afin d'éviter qu'il ne devienne pas une friche urbaine : il s'agit des locaux de l'ancienne gendarmerie, avenue Général de Gaulle, qui peut devenir un « pôle caritatif »

Une inter-commission, regroupant la commission « Urbanisme » et la commission « Lien social et Handicap » sera mise en place pour réfléchir à ce programme. Une réunion, avec les différentes associations caritatives, sera aussi provoquée pour voir les besoins de chacune.

## **2. Reconduire les différents dispositifs d'aides mis en place en direction du public**

- Maintien de l'accueil et point d'information en direction des personnes âgées ou handicapées.
- Maintien de l'aide au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Maintien de l'aide au paiement des factures d'eau pour les classes moyennes.
- Aide au maintien des personnes âgées à domicile.
- Maintien de l'aide aux vacances versée pour l'accueil de loisirs (mercredi et vacances).
- Ticket transport pour favoriser la mobilité des muros dans le cadre des démarches administratives ou autre sur justificatif.
- Secours et prêts : population en situation professionnelle précaire (contrat aidé, bénéficiaires prime activité).
- Reprise des rencontres avec les associations caritatives pour échange des pratiques une fois par an

## **3. Maintenir les permanences en place**

- Contrairement aux permanences instituées sur l'agglomération grenobloise, les habitants du Plateau Matheysin rencontrent pour certains de gros problèmes de mobilité, ce qui réduit leur capacité à faire valoir leur droit.
- Les personnes éligibles risquent de négliger leur droit en se décourageant, négligeant leurs démarches.
- Une bonne partie du public accueilli rencontre de grandes difficultés dans l'utilisation informatique, cette population n'est pas forcément équipée de matériel, et pour certains, ne seront jamais dans la capacité d'effectuer des démarches en ligne.
- La meilleure solution, pour permettre cela, est de suivre les projets de l'Etat : obtenir le label « France Services ».

## **4. Ouverture de « l'Espace France Services » en Matheysine**

En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité pour le service rendu aux citoyens.

Ce guichet unique, qui rassemble déjà 9 partenaires de l'État, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, économiques ou éducatifs.

Pour nous, en Matheysine, le C.C.A.S de la Mure ne pouvait que devenir ce lieu d'accueil de cet Espace France Services.

Depuis la fin 2019, la municipalité de la Mure a rencontré des agents de la Préfecture de l'Isère pour mener à bien ce projet. Le C.C.A.S de la Mure devrait recevoir sous peu ce label « France Services ».

Pour pouvoir accueillir les citoyens dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'engager certains travaux au sein du bâtiment du C.C.A.S : une entrée PMR, un bureau d'accueil adapté, une salle de visio-conférence, des bureaux plus modulables aux différents intervenants.

Un investissement de 28 000 € est prévu au budget général.

## **5. Un nouveau projet est lancé pour l'aide à la rénovation de l'habitat sur le centre-ville : O.R.T**

L'Opération de Revitalisation de Territoire vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Pour faire fonctionner cette O.R.T, il faut prévoir des études de la part de l'organisme d'habitat de Grenoble : l'Agence Urbanisme Région Grenobloise (AURG).

→ Le C.C.A.S doit jouer son rôle, en finançant des journées de travail de l'AURG, pour permettre de monter les projets futurs. Un montant de 10 000 € est prévu dans le budget du C.C.A.S en investissement pour 10 journées de travail.

#### 6. Le maintien du soutien aux associations caritatives, d'aide à la personne...

Dans un contexte difficile que représente ces six premiers mois de l'année 2020, avec la crise sanitaire du Covid-19, chacune des associations muroises a souffert. Le rôle du C.C.A.S et de la Municipalité de La Mure a toujours été d'aider au mieux les murois et les associations qui les encadrent.

La somme allouée aux subventions pour ces associations avait été revue à la hausse.

Après avoir distribué la somme de 13 240 € pour le fonctionnement des associations (à vocation sociale et caritative) en 2019, une enveloppe de 18 000 € est prévue au budget du C.C.A.S en 2020.

Un courrier a déjà été envoyé à ces associations pour leur signaler que nous sommes prêts à les aider le plus vite possible.

#### 7. Se parer à toute éventualité dans une situation de crise

Une somme de 14 000 € a aussi été prévue pour parer à toutes dépenses imprévues et à toutes éventualités, afin d'apporter une aide à une association en grande difficulté, un secours à des personnes en détresse, tant pour des aides traditionnelles que pour des aides d'urgence.

## IV – 2 – Budget annexe de l'Eau Potable

Rappel du **Compte Administratif 2019** du budget de l'Eau :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	510 704.29 €	1 057 087.33 €
Dépenses	398 825.21 €	321 226.07 €
Résultat de l'exercice 2019	111 879.08 €	735 861.26 €
Report de l'exercice 2018	108 737.71 €	104 148.81 €
Résultat de clôture	(A) 220 616.79 €	(B) 840 010.07 €
Total cumulé	(A + B) 1 060 626.86 €	

#### Pour préparer l'avenir :

Rappel : c'est en 2018 que la ville a fait réaliser une étude prospective financière, l'objectif étant d'évaluer la capacité financière du budget annexe de l'eau afin de se projeter à moyen terme pour déterminer une politique financière d'investissement.

→ Les travaux projetés portent sur la modernisation, la sécurisation et la maintenance du réseau d'eau sur une période de 5 ans. Cette étude permet aussi à la commune de déterminer sa capacité d'endettement pour la réalisation des travaux de modernisation des réseaux d'eau potable.

**Des priorités se dessinent sur les investissements à réaliser** sur les captages et le réseau de distribution d'eau potable à court et à moyen terme :

- Sécurisation du périmètre des captages de Rif Bruyant,
- Changement des compteurs et/ou installation de têtes émettrices sur les compteurs adaptés,
- Renouvellement de branchements,
- Remplacement des canalisations et maintenance régulière pour modernisation du réseau.

#### Tarification :

La municipalité ne souhaite pas impacter davantage les usagers, et de ce fait, **confirme sa volonté de ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau à La Mure.**

Néanmoins, la municipalité souhaite se **donner la capacité d'investir de manière importante à court terme** pour engager de nombreux chantiers dans la thématique de l'eau potable.

→ A cet effet, un **emprunt de 1 million d'euros a été souscrit sur le budget annexe de l'eau potable pour une durée de 20 ans**

- Grace à cet emprunt, et malgré des investissements qui ont pu s'engager sur l'exercice 2019 (AEP de l'entrée Nord : 130 K€ ; conduite av. des Plantations : 134 K€ ; renouvellement de branchements : 13 K€ ; études, dévoiement de la gare...) le **Budget Primitif de l'Eau** présente une **section d'investissement** qui s'établit à **1 182 K€ en 2020**.
- Les annuités pour **remboursement des emprunts** (capital + intérêts) s'élèveront à **90 700 € en 2020**, contre 33 050 € en 2019.  
A signaler qu'un emprunt (représentant un remboursement d'annuité de 12 000 €) se terminera en 2025.

### Des investissements programmés à partir de 2020 :

- Protection des **captages de Rif Bruyant** (85 K€).
- **Changement des compteurs** : il s'agit dans ce programme de changer les compteurs sur l'ensemble de la commune (pour les compteurs ancienne génération) et d'installer des têtes émettrices sur les compteurs plus récents.  
NB : Sur l'ensemble des cités minières (350 logements), les compteurs sont déjà adaptés pour recevoir des têtes émettrices qui facilitent, sécurisent et optimisent les relevés pour une meilleure facturation.  
Pour ce programme, 7 secteurs géographiques ont été déterminés sur l'ensemble de la commune pour un coût total de l'opération estimé à 314 K€.
- Renouvellement de **branchements divers** (50 K€)
- Changement **système traitement UV** (32 K€)
- **Changement de canalisations** fragiles ou en fibrociment
  - canalisation fibrociment rue Lesdiguières (42 K€)
  - canalisation fibrociment allée des Sagnettes (52 K€)
  - canalisation fibrociment avenue des Plantations (150 000 €)
  - canalisation fibrociment boulevard Paul Décard (84 000 €)
  - conduite rue des Bastions (18 K€)
- **Modernisation** du réseau (164 K€)
- **Rénovation du réseau** rue des Alpes (80 K€)
- **Renforcement défense incendie** lot. le Goutail (25 K€)
- **Etude** à mener sur le réservoir situé au pied de Cimon (au niveau du site de la gare), afin de le transformer en réservoir de secours et passer ainsi la capacité de stockage de 1000m<sup>3</sup> à 1500m<sup>3</sup>. Ce réservoir non utilisé semble actuellement sein et en très bon état.

## **IV – 3 – Budgets du « Pôle d'Animation » et de la « Caisse des Ecoles »**

### ➤ **Le budget autonome du Pôle d'Animation de La Mure (PAM)**

Rappel du **Compte Administratif 2019** :

- Recettes :	92 017.50 €
- Dépenses :	83 495.03 €
- Résultat de l'exercice :	8 522.47 €
- Excédent reporté de 2018 :	46 926.71 €
- Soit un excédent 2019 :	<b>55 449.18 €</b>

**Pour l'exercice 2020** : le budget prévisionnel de **115 749.18 €**

Etant donné la crise sanitaire du Covid-19, un certain nombre d'animations ont été annulées pour cette année et la **dotation de la commune** a été diminuée à cet effet de 25 000 €, passant de 65 000 € à **40 000 € pour 2020**.



➤ **La Caisse des Ecoles de La Mure (budget rattaché sans autonomie financière)**

Rappel du **Compte Administratif 2019** :

- Recettes : 65 106.95 € dont 65 000 € de dotation de la commune  
- Dépenses : 76 323.24 €

Avec le report d'excédent des années précédentes, il est proposé d'affecter la somme de **5 996.70 €** en recettes de fonctionnement sur le budget primitif 2020.

**Pour l'exercice 2020** : le budget prévisionnel est de **75 996.70 €**

Avec la crise sanitaire du Covid-19, la **dotation de la commune** a été augmentée de 5 000 €, passant de 65 000 € à **70 000 € pour 2020**.

## **V – POUR CONCLURE**

Malgré un contexte de baisse de dotations de l'Etat et un transfert de ses tâches sur notre commune, malgré une crise sanitaire sans précédent qui a conduit la collectivité à modifier son programme d'investissement 2020 pour répondre aux urgences, la ligne de conduite reste inchangée pour la municipalité de La Mure, à savoir :

→ tout faire pour se donner la capacité de continuer à investir pour notre ville, proposer des services de qualité pour la population et susciter une attraction pour de nouveaux habitants ou pour l'implantation d'entreprises.

La crise du Covid-19 a contraint la commune à travailler sur l'élaboration d'un budget que l'on pourrait qualifier « d'anormal » sur cette année 2020.

Le rôle majeur de la municipalité étant de placer correctement le curseur entre les sections de Fonctionnement et d'Investissement, des ajustements réguliers ont dû être opérés sur les lignes budgétaires.

→ C'est un choix à la fois stratégique et politique qui a exceptionnellement entraîné une modification du budget d'investissement pour d'abonder la section de fonctionnement et répondre ainsi aux priorités induites par la crise sanitaire.

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale et la présentation d'un nouveau projet de mandature 2020-2026, tout sera fait pour mettre en œuvre de la meilleure manière possible, les choix émis et les orientations fixées par notre Municipalité.

\*\*\*\*\*